



DPSA

Drôme Profession
Sport Animation

CPJEPS

Certificat Professionnel de la
Jeunesse, de l'Éducation et du
Sport

Mention : AAVQ (Animateur·trice
d'Activité et de Vie Quotidienne)


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

- LA
D R O
M E -

FORMATION PROPOSÉE EN ALTERNANCE

Durée

12 mois
469 heures en formation
1150 heures en entreprise

Places

14 places disponibles

Dates

Formation
du 18/12/2023 au 17/12/2024

Dossier de candidature à retourner

avant le 17/11/2023

Tests d'entrée oral et écrit

23-24/11/2023

Public

Jeunes dès 17 ans et adultes (parcours ouvert et accessibles aux personnes en situation de handicap).

Coût

Le coup est entièrement pris en charge par l'OPCO pour les apprenti·es.
Taux horaire des salarié·es, agent·es de collectivités et autre publics : 12€/ heure
N'hésitez pas à nous contacter pour vous accompagner dans la recherche d'employeur·euses.

Lieu

DPSA - Maison des Bénévoles du sport - 71 rue Pierre Latécoère 26000 Valence

Contacts

Accueil DPSA
dpsa@mbsport.fr
04 75 75 47 63

Responsable formation
Didier FRACHISSE
didier@dpsa26.fr

Objectifs

Former des animateur·trices et professionnel·les capables d'accueillir et d'encadrer un public varié. Préparer et réussir le diplôme du CPJEPS (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse)

Diplôme de niveau 3 constituant le premier niveau de qualification professionnelles de l'animation et l'encadrement des activités physiques et socioculturelles

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active alternant théorie et mise en pratique. L'apprentissage par le jeu, les mises en situation, les travaux en petits groupes et l'analyse collective seront privilégiés.
Formation alternant deux jours de formation théorique (lundi et mardi) et les trois autres en structure.

Prérequis

Avoir 17 ans révolus à l'entrée en formation.
Être capable de justifier d'une expérience d'au moins 168 heures d'animation effectuées dans un accueil collectif de mineurs ou centres sociaux.
Capacité en expression écrite et orale.

Condition d'accès

Validation des tests d'entrée par l'organisme de formation : test écrit de 2 heures et entretien professionnel à partir du dossier du candidat.
Pour les apprenti·es, signer un contrat d'apprentissage avec une structure d'alternance.

Equipe pédagogique

Formateur·trices diplômé·es et expérimenté·es dans le domaine de l'animation socioculturelle.

Contenu de la formation

UC1 : Participer à la vie de la structure

- Savoirs, savoir-faire et savoir être du métier
- Connaître l'environnement professionnel
- Utiliser des outils de communication orale et écrite
- Accueillir, informer et communiquer

UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés
- Aménager des temps et des espaces dans un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation de ses activités

UC4 : Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines (expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques)
- Encadrer un groupe pendant des temps d'activité dans un cadre sécurisant
- Évaluer ses activités

Validation

UC1/UC2 : deux sessions d'évaluation sur dossier en entretien de validation.

UC3/UC4 : deux sessions d'évaluation sur dossier, entretien et évaluation en situation.